

Nombre de membres :

Afférents au conseil municipal : 15

En exercice : 15

Qui ont pris part à la délibération : 14

Etaient présents : Mr BEAL Hervé - Josette FOLLEAT - Mr GALLON Maurice - RIVAL Nelly - Mr DELORME Daniel - BRIAND Serge - MAILLET-BERT Pascale - CHATAING Patrick - BONNEVAUX Vincent – PITAVY Agnès – DAURELLE Tony – SIBAUD-BUSSAC Laëtitia – JOUMARD-DESALCES Sandrine - PAULET Nadine – MOUTON Jérémy

Absent excusé : PITAVY Agnès pouvoir à SIBAUD-BUSSAC Laëtitia

1 – Motion en faveur du centre hospitalier de Feurs

Monsieur le Maire présente au conseil la motion en faveur du maintien du centre hospitalier de Feurs.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal émet un avis favorable à la motion en faveur du centre hospitalier de Feurs et donne pouvoir au maire pour signer tout document afférent à cette affaire.

2 – Présentation du projet de bâtiment au plan d'eau

Monsieur le maire présente au conseil le projet de création d'un bâtiment d'accueil au plan d'eau

Montant estimé des travaux, avec options : 308 000 € HT

Honoraires de maîtrise d'œuvre : 11 % soit 34 000 €

CT, CSPS, Etude de sol et divers 32 500

Le projet pourrait obtenir environ 50 % de subvention

Après délibération et à la majorité, le conseil approuve le projet de construction d'un bâtiment au plan d'eau

3 – Boutique musée

Monsieur le Maire présente au conseil les tarifs à modifier pour la boutique du musée, à savoir :

	Mises à jour tarifaires		
Fournisseurs	Désignation	Tarif 2021	Tarif 2022
	Miel fleurs 500 g	7 €	7.80 €
	Miel forêt 500 g	8 €	8.50€
	Miel lavande 500 g	10 €	10.50 €
	Miel montagne 500 g	7.50 €	8.20 €
	Ajout Articles		
	Prix d'achat	Prix de vente	
Savons artisanaux	3 €	3.50 €	
Livre le savon de Marseille	15.40 €	22 €	

Après délibération, le conseil à l'unanimité accepte les tarifs proposés pour la boutique du musée et donne pouvoir au maire pour signer tout document afférent à cette affaire.

4 – Usson aventure : loyer

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que Monsieur PINOT versait à la commune une redevance de 2000 € pour mise à disposition des terrains destinés au Parc Aventure.

Monsieur PINOT a cédé le parc aventure à la SCOP « Osons l'Aventure »

Après délibération le conseil, décide de fixer le loyer à 1500 € pour chacune des deux années à venir et à 2000 € à partir de la troisième année, et autorise le maire à signer tout document afférent à cette affaire.

5 –Bâtiment services techniques

Monsieur le Maire

propose au conseil le lancement d'une AMI en vue de la construction d'un bâtiment pour les services techniques.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil accepte de lancer une AMI en vue de la construction d'un local technique s'engage à inscrire au budget les crédits nécessaires, et donne pouvoir au maire pour signer tout document afférent à cette affaire.

6 – Débat d'orientation budgétaire

Monsieur le Maire présente le bilan financier de l'exercice 2021 et fait part des propositions à formuler pour le prochain budget.